

**DEPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

SEANCE DU 28 JUIN 2022
Convocation du 21 juin 2022

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit juin à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Bernard MICHALAK, Marie-Laure DELATTRE, Bruno DESANDERE, Frédéric DOMON

Etaient absents : Yvette CARTON (pouvoir à Nicole DUMONT), Louis GUERRA (pouvoir à Philippe PETIT), Anne CALVARIN-POTTIER (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Michel THIÉFAINE (pouvoir à Frédéric DOMON), Bernard ROBIDA (pouvoir à Bruno DESANDERE)

Madame Céline COLLET est nommée secrétaire de séance

Autorisations de stationnement (n°22-2022)

Madame la Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose actuellement de deux autorisations de stationnement pour des chauffeurs de taxis. Elle propose de ne pas créer d'ADS supplémentaire et de ne pas matérialiser leur stationnement sur la commune, mais que leur emplacement réservé soit fixé à leur résidence administrative.

Elle propose de plus de les contraindre à fournir tous les ans certains documents afin de pouvoir contrôler leur activité, notamment copie de l'attestation d'assurance, du contrôle technique en cours de validité, de leur carte professionnelle ainsi que d'une preuve de prise en charge sur la commune.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal adopte toutes les mesures précédemment citées en rapport avec les ADS et autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions pour les faire appliquer.

Le Maire,
Maria TREFCON